



**Audit – Bureau de Paris**  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977  
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône  
75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2024



---

## FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône

75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux Membres de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

##### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. Cette présentation résulte de la première application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note sur le CROD et le CER de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

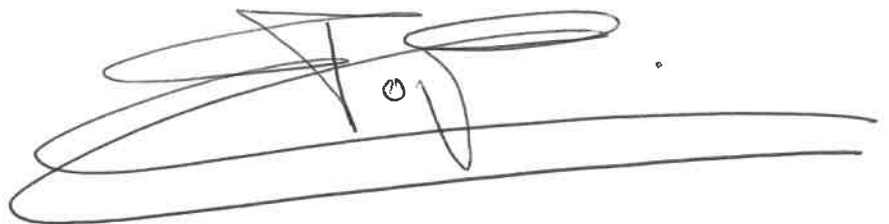
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

FFC

Actif		Au 30/06/2024			Au 30/06/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	5 420	5 420		
		Immobilisations incorporelles en cours	125 719		125 719	24 776
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>131 140</b>	<b>5 420</b>	<b>125 719</b>	<b>24 776</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	3 840	896	2 943	3 135
		Inst.techniques, mat.out.industriels	150 976	110 426	40 549	6 834
Immobilisations corporelles en cours		255 828		255 828		
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>410 645</b>	<b>111 323</b>	<b>299 322</b>	<b>9 969</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 942 673	197 390	6 745 283	5 993 667	
Immobilisations financières <sup>2</sup>	Participations et créances rattachées	1 602 532		1 602 532	1 803 149	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 022		1 022	464	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 603 555</b>		<b>1 603 555</b>	<b>1 803 613</b>	
	<b>Total I</b>	<b>9 088 014</b>	<b>314 134</b>	<b>8 773 879</b>	<b>7 832 027</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>3</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	481 414		481 414	242 142
		Créances reçues par legs ou donations	3 804 731		3 804 731	6 463 782
		Autres	171 954		171 954	97 718
		<b>TOTAL</b>	<b>4 458 100</b>		<b>4 458 100</b>	<b>6 803 643</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	13 598 004		13 598 004	18 682 870
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		11 420 801		11 420 801	7 071 348	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		176 511		176 511	105 146	
	<b>Total II</b>	<b>29 653 417</b>		<b>29 653 417</b>	<b>32 663 009</b>	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>38 741 431</b>	<b>314 134</b>	<b>38 427 297</b>	<b>40 495 037</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

FFC

<b>Passif</b>		Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	2 852 845	2 852 845
	Fonds propres complémentaires	3 393 629	3 393 629
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	5 152 927	3 959 455	
Report à nouveau	8 504 181	8 504 181	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-1 210 693	1 193 472	
Situation nette (sous-total)	<b>18 692 890</b>	<b>19 903 584</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I	<b>18 692 890</b>	<b>19 903 584</b>	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	9 781 050	11 249 662
	Fonds dédiés	567 138	510 984
	Total II	<b>10 348 189</b>	<b>11 760 646</b>
Provisions	Provisions pour risques	462 029	451 649
	Provisions pour charges	172 913	9 033
	Total III	<b>634 942</b>	<b>460 682</b>
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	2 182	1 465
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	280 777	491 436
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 034 786	1 107 804
	Dettes des legs ou donations	373 900	647 671
	Dettes fiscales et sociales	346 491	277 111
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 713 135	5 844 633
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
Total IV	<b>8 751 274</b>	<b>8 370 124</b>	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	<b>38 427 297</b>	<b>40 495 037</b>	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 182	1 465
	(2) Dont emprunts participatifs		

FFC

		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	5 064	5 409
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	443 564	351 956
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	106 053	101 983
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	6 093 058	6 485 105
	Mécénats	8 233	42 206
	Legs, donations et assurances-vie	7 482 716	7 340 103
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		250
Utilisations des fonds dédiés		181 188	
Autres produits	75 262	22 201	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>14 213 950</b>	<b>14 530 403</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		188 504
	Autres achats et charges externes (1)	9 318 819	7 586 301
	Aides financières	4 629 069	4 537 780
	Impôts, taxes et versements assimilés	205 535	131 848
	Salaires et traitements	1 187 403	1 048 436
	Charges sociales	547 956	483 458
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 126	3 563
	Dotations aux provisions	10 380	250
	Reports en fonds dédiés	56 154	2 255
	Autres charges	92 171	117 184
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>16 051 615</b>	<b>14 099 582</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-1 837 664</b>	<b>430 821</b>



FFC

		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023
		12 mois	12 mois
Produits financiers	De participations	81 635	9 979
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	352 248	165 375
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		433 883	175 354
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		0
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV			0
2. Résultat financier (III-IV)		433 883	175 354
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-1 403 781	606 175
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	265 231	632 972
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		265 231	632 972
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	6 145	33 738
	Sur opérations en capital	2 401	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		8 546
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		256 684	599 233
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		63 597	11 937
Total des produits (I + III + V)		14 913 065	15 338 730
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		16 123 758	14 145 257
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-1 210 693	1 193 472
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		3 023	1 601
Bénévolat		347 027	553 486
Total		350 050	555 087
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		3 023	1 601
Personnel bénévole		347 027	553 486
Total		350 050	555 087



# Annexe





KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil  
Tour Egho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
Telephone: +33 (0)1 55 68 86 66  
Telefax: +33 (0)1 55 68 86 60  
Internet: [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Fédération Française de Cardiologie

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024**  
**Montants exprimés en EUR**

KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

**Ce rapport contient 39 pages**

## Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changements de méthode comptable	8
5.1.2	Changements d'estimation	8
5.1.3	Corrections d'erreurs	8
5.2	Dérogations	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	10
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
6.1.3	Immobilisations incorporelles	11
6.1.4	Immobilisations corporelles	11
6.1.5	Immobilisations financières	12
6.1.6	Dépréciations de l'actif immobilisé	13
6.1.7	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13
6.2	Actif circulant	13
6.2.1	Etat des créances	13
6.2.2	Produits à recevoir	14
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	14
6.2.4	Disponibilités	15
6.2.5	Charges constatées d'avance	15
6.3	Tableau des dépréciations de l'actif circulant	15
6.4	Fonds propres	16
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	16
6.4.2	Réserves pour projet de l'entité	17

6.5	Fonds reportés et dédiés cardiologie	17
6.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	17
6.5.2	Fonds dédiés	17
6.6	Provision pour risques et charges	18
6.7	Dettes	18
6.7.1	État des dettes	18
6.7.2	Charges à payer	19
7	Informations relatives au Compte de résultat	20
7.1	Produits du compte de résultat	20
7.2	Legs, donations, assurance vie	20
7.3	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	21
7.3.1	Honoraires des commissaires aux comptes	21
7.3.2	Résultat exceptionnel	22
7.4	Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature	22
7.4.1	Contributions volontaires en nature	22
8	Informations relatives à la fiscalité	23
8.1	Informations relatives au régime fiscal	23
9	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	24
9.1	Informations relatives aux dirigeants	24
10	Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger	25
11	Informations relatives à l'effectif	26
12	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	27
12.1	Engagements financiers donnés	27
12.2	Engagements financiers reçus	27
12.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés	27
13	Notes sur le CROD et CER	29
13.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	29
13.1.1	Définition	29
13.1.2	Produits par origine	31
13.1.3	Charges par destination	31



13.1.4	Principes d'affectation des charges	35
13.2	Tableau de réconciliation des charges au compte de résultat	37
13.3	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	37

## 1 **Objet social**

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) une association fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977.

Une vocation collective mobilisée pour faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle groupe les associations régies par la loi de 1901, ayant un but identique au sien à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires;
- De promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- D'informer et initier le public sur les gestes qui sauvent ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des personnes atteintes de pathologie(s) cardiovasculaire(s) ;
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;
- D'assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales.



## **2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir ;
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent ;
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine ;
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques.





### **3 Description des moyens mis en œuvre**

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Cœur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 259 Clubs Cœur et Santé.

L'essentiel des ressources de l'association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).



#### **4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

##### **4.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

##### **4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 5.1.1 Changements de méthode comptable

La première application du règlement ANC 2022-04 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dont la conséquence est la présentation du nouvel état séparé des avantages et ressources en provenance de l'étranger dans l'annexe des comptes annuels, constitue un changement de méthode comptable.

#### 5.1.2 Changements d'estimation

La Fédération n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

#### 5.1.3 Corrections d'erreurs

La Fédération n'a constaté aucune correction d'erreur significative

### 5.2 Dérogations

La Fédération n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

### 5.3 Principales méthodes comptables

#### 5.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

#### 5.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des



méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

## 6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

### 6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

#### 6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	30/06/2023	Variations de l'exercice			30/06/2024
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	190 699		185 278		5 420
Immobilisations incorporelles en cours	24 776	100 943			125 719
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>215 475</b>	<b>100 943</b>	<b>185 278</b>	-	<b>131 140</b>
Terrains	-				-
Constructions	3 840				3 840
Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	124 165	40 051	13 240		150 976
Installations agencements	-				-
Autres immobilisations corporelles	-				-
Immobilisations corporelles en cours	-	255 828			255 828
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>128 005</b>	<b>295 879</b>	<b>13 240</b>	-	<b>410 645</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations</b>	<b>6 086 698</b>	<b>2 503 827</b>	<b>1 647 852</b>		<b>6 942 673</b>
Participations et créances rattachés	1 803 149	81 635	282 252		1 602 532
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	464	558			1 022
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>1 803 613</b>	<b>82 193</b>	<b>282 252</b>	-	<b>1 603 555</b>
<b>Total</b>	<b>8 233 791</b>	<b>2 982 842</b>	<b>2 128 622</b>	-	<b>9 088 014</b>

### 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2023	Variations de l'exercice			30/06/2024
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	190 699		185 278		5 420
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>190 699</b>	-	<b>185 278</b>	-	<b>5 420</b>
Constructions	704	192			896
Installations agencements	117 331	3 934	10 838		110 426
Autres immobilisations corporelles	-				-
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>118 035</b>	<b>4 126</b>	<b>10 838</b>	-	<b>111 323</b>
<b>Total</b>	<b>308 735</b>	<b>4 126</b>	<b>196 116</b>	-	<b>116 743</b>

### 6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	1 à 8 ans

### 6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 6.1.4.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	10 à 20 ans
Installations techniques	L	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	L	5 ans
Agencements - Installations	L	3 à 10 ans
Matériel de bureau	L	3 à 8 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Mobilier	L	5 ans

#### 6.1.5 Immobilisations financières

L'association détient une participation de 500 € correspondant à 50% du capital de la SCI La Maison du Cœur.

Une convention de trésorerie a été signée entre La Maison du Cœur et la Fédération Française de Cardiologie. La FFC a consenti une avance en compte courant rémunérée dont le montant s'élève à 1 589 284 € au 30 juin 2024.

Les produits financiers perçus sur l'exercice s'élèvent à 81 635 € pour cet exercice.

Le prix potentiel de vente de l'immeuble a été valorisé en août 2023 à 9 390 000 €.

Considérant la valorisation de l'immeuble, aucune dépréciation n'est à constater sur les titres et créances rattachées de la SCI Maison du Cœur.

Une convention de trésorerie non rémunérée a également été signée entre la Fédération Française de Cardiologie et l'AC Centre Val de Loire. La FFC a consenti une avance de 20 000 € qui a été remboursée le 1<sup>er</sup> juillet 2024.



### 6.1.6 Dépréciations de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2023	Variations de l'exercice		30/06/2024
		+	-	
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-			-
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-
Constructions	-			-
Installations agencements	-			-
Autres immobilisations corporelles	-			-
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-
<b>Biens reçus par legs ou donations</b>	<b>93 031</b>	<b>110 288</b>	<b>5 929</b>	<b>197 390</b>
<b>Total</b>	<b>93 031</b>	<b>110 288</b>	<b>5 929</b>	<b>197 390</b>

### 6.1.7 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

## 6.2 Actif circulant

### 6.2.1 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>1 603 554</b>	-	<b>1 603 554</b>
Créances rattachées à des participations	1 602 532		1 602 532
Prêts (1)	-		-
Autres	1 022		1 022
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>4 458 099</b>	<b>4 458 099</b>	-
Créances Clients et Comptes rattachés	481 414	481 414	-
Créances reçues par legs ou donations	3 804 731	3 804 731	-
Autres	171 954	171 954	-
Charges constatées d'avance	176 511	176 511	
<b>Total</b>	<b>6 238 164</b>	<b>4 634 610</b>	<b>1 603 554</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

### 6.2.2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
<b>Intérêts courus</b>	<b>119 590</b>
<b>Clients</b>	<b>428 974</b>
Factures à établir	428 974
<b>Autres produits</b>	<b>18 153</b>
Avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Organismes sociaux	3 784
Etat	-
Autres produits à recevoir	14 369
<b>Total</b>	<b>566 717</b>

### 6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan sont des valeurs brutes constituées par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan ne sont enregistrées dans le compte de résultat que lors de la cession des placements.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

Rubriques	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière du portefeuille
Parts sociales CE	63 291,00	20,00	1 265 820,00
Vendome FCP	2 021,73	112,43	227 312
Livret Associatis			5 104 872
SOCGEN DAT			2 000 000
CAISSE EPARGNE - CAT			5 000 000
			<b>13 598 004</b>

#### 6.2.4 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 11 420 801 € et sont composées de comptes courants et d'une caisse.

#### 6.2.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 176 511 € au 30 juin 2024 et sont relatives à l'exploitation.

### 6.3 Tableau des dépréciations de l'actif circulant

Situations et mouvements	30/06/2023	+	-	30/06/2024
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Stocks et en cours	-			-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-			-
Créances reçues pas legs ou donations	6 200		6 200	-
Autres	-			-
<b>Total</b>	<b>6 200</b>	<b>-</b>	<b>6 200</b>	<b>-</b>

## 6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

### 6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Rubriques	30/06/2023	Variations	Augmentation	Diminution	30/06/2024
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>6 246 474</b>	-	-	-	<b>6 246 474</b>
Fonds propres statutaires	2 852 845				2 852 845
Fonds propres complémentaires	3 393 629				3 393 629
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-				-
Fonds propres complémentaires	-				-
<b>Réserves</b>	<b>3 959 455</b>	<b>1 193 472</b>	-		<b>5 152 927</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	-				-
Réserves pour projet de l'entité	-				-
Autres	3 959 455	1 193 472			5 152 927
<b>Report à nouveau</b>	<b>8 504 181</b>				<b>8 504 181</b>
<b>Excédent ou Déficit de l'exercice</b>	<b>1 193 472</b>	<b>- 1 193 472</b>		<b>1 210 694</b>	<b>- 1 210 694</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>19 903 584</b>	-	-	<b>1 210 694</b>	<b>18 692 890</b>
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
<b>Total</b>	<b>19 903 584</b>	-	-	<b>1 210 694</b>	<b>18 692 890</b>

#### 6.4.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Réserve provisoire PA 23-27	3 042 995			3 042 995
Réserve pour PA recherche	320 000	168 000		488 000
GQS - équipements des AC	39 218	872		40 090
Réserve - Camp Promo PDC		160 000		160 000
Soutien reprise région	196 144			196 144
Réserve transition PA coeur de femme	106 998	43 000		149 998
Réserve Gestes qui Sauvent		90 000		90 000
Contenus digitaux	60 000			60 000
Documents instit hors prév	100 000			100 000
Documents de prévention	94 100	15 900		110 000
Réserves pour campagne comm		715 700		715 700
<b>Total</b>	<b>3 959 455</b>	<b>1 193 472</b>	<b>-</b>	<b>5 152 927</b>

#### 6.5 Fonds reportés et dédiés cardiologie

##### 6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

Fonds reportés	Montant global A l'ouverture de l'exercice	Augmentation Report	Utilisation : Diminution	Montant global A la clôture de l'exercice
Legs et donations	11 249 662	-	1 468 611	9 781 050
<b>TOTAL</b>	<b>11 249 662</b>	<b>-</b>	<b>1 468 611</b>	<b>9 781 050</b>

##### 6.5.2 Fonds dédiés

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

Fonds dédiés	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
<b>Fonds dédiés sur sub d'exploitation : DGS</b>	<b>270</b>			<b>270</b>
<b>Fonds dédiés sur contrib financière : ACT</b>	-			-
<b>Fonds dédiés sur ressources : AGP</b>	<b>510 714</b>	<b>56 154</b>	-	<b>566 869</b>
<i>Leg Foudon</i>	27 587			27 587
<i>Baffie</i>	475 864			475 864
<i>Cardiomyopathie</i>	7 264			7 264
<i>Legs Elipot</i>	-	13 705		13 705
<i>Legs Ravel</i>	-	42 449		42 449
<b>TOTAL</b>	<b>510 984</b>	<b>56 154</b>	-	<b>567 138</b>

## 6.6 Provison pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour litiges	451 649	10 380		462 029
Provisions pour charges sur legs	9 033	164 130	250	172 913
<b>Total</b>	<b>460 682</b>	<b>174 510</b>	<b>250</b>	<b>634 942</b>

## 6.7 Dettes

### 6.7.1 État des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	2 182	2 182		
Emprunts et dettes financières divers	280 777	280 777		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 034 786	2 034 786		
Dettes des legs ou donations	373 900	373 900		
Dettes fiscales et sociales	346 491	346 491		
Autres dettes	5 713 135	5 713 135		
Produits constatés d'avance	-	-		
<b>Total</b>	<b>8 751 274</b>	<b>8 751 274</b>	-	-





6.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
<b>Intérêts courus à payer</b>	<b>2 183</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>615 206</b>
Factures non parvenues	615 206
RRR à accorder at autres avoirs	-
<b>Congés payés, CET et RTT</b>	<b>112 575</b>
Congés provisionnés	71 446
Charges sociales sur congés payés	41 129
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>	<b>37 804</b>
Personnel	37 804
Organismes sociaux	-
Etat	-
<b>Autres dettes</b>	<b>391 592</b>
<b>Total</b>	<b>1 159 360</b>



## 7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

### 7.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	30/06/2024	30/06/2023
Cotisations	5 064	5 409
Ventes de biens	-	-
Ventes de prestation de service	443 564	351 956
Concours publics et subventions d'exploitation	106 053	101 983
Dons manuels	6 093 058	6 485 105
Mécénat	8 233	42 206
Legs, donations et assurance-vie	7 482 716	7 340 103
Contributions financières	-	-
Reprises sur amort. Dépr. prov. et transferts de charges	-	250
Utilisations des fonds dédiés	-	181 188
Autres produits	75 262	22 201
<b>Total</b>	<b>14 213 950</b>	<b>14 530 403</b>

### 7.2 Legs, donations, assurance vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 7 482 716 € est constitué de la somme des comptes suivants :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 909 924,64
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	4 510 964,03
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 492 727,62
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12 379,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 468 611,86
<b>Total</b>	<b>9 394 607</b>

(1) Contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations en l'absence de stipulation de testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres.

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 647 853
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	264 038
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
<b>Total</b>	<b>1 911 891</b>
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>7 482 716</b>

### 7.3 **Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat**

#### 7.3.1 **Honoraires des commissaires aux comptes**

	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	45 005
<b>Honoraires totaux</b>	<b>45 005</b>



### 7.3.2 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel des comptes sociaux s'élève à 256 684 €, et est expliqué principalement par des renoncations aux bourses antérieures à hauteur de 265 K€.

## 7.4 *Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature*

### 7.4.1 *Contributions volontaires en nature*

Prestations bénévoles en nature	30/06/2024	30/06/2023
<b>Ressources</b>		
Bénévolat	347 027	553 486
Prestations en nature	3 023	1 601
Dons en nature	-	-
<b>Total</b>	<b>350 050</b>	<b>555 087</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	-	-
Prestations	3 023	1 601
Personnel bénévole	347 027	553 486
<b>Total</b>	<b>350 050</b>	<b>555 087</b>

La valorisation des heures des bénévoles est effectuée sur la base d'une méthode de recensement de la base cardio.



## 8 Informations relatives à la fiscalité

### 8.1 Informations relatives au régime fiscal

La FFC est assujettie à l'impôt sur ses revenus fonciers et ses revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2023-2024 s'élève à 63 597 € et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Intérêts compte courant SCI	81 635	24%	19 592
Intérêts parts sociales	34 810	15%	5 222
Intérêts DAT/CAT	326 875	10%	32 688
Intérêts CSL Associatis	25 397	24%	6 095
<b>Total</b>	<b>468 717</b>		<b>63 597</b>



## **9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants**

### **9.1 Informations relatives aux dirigeants**

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

## 10 Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	04/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Paypal	50
<b>Total - Allemagne</b>						<b>50</b>
Belgique	01/08/2023	Personne Physique	Don	Direct	Paypal	10
Belgique	17/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	30
Belgique	11/07/2023	Personne Physique	Libéralités	Direct	Virement	1 500 000
Belgique	27/12/2023	Personne Physique	Libéralités	Direct	Virement	363 476
<b>Total - Belgique</b>						<b>1 863 516</b>
Canada	30/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Chèque	50
<b>Total - Canada</b>						<b>50</b>
Chypre	15/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	45
Chypre	22/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Chèque	200
Chypre	15/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	45
Chypre	15/03/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	45
Chypre	15/06/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	45
<b>Total - Chypre</b>						<b>380</b>
Espagne	15/07/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/08/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	19/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	170
Espagne	15/10/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	90
Espagne	15/01/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/02/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/03/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/04/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/05/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
Espagne	15/06/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	10
<b>Total - Espagne</b>						<b>380</b>
Etats Unis	10/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	300
Etats Unis	12/05/2024	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	15
<b>Total - Etats-Unis</b>						<b>315</b>
Gabon	28/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Paypal	25
<b>Total - Gabon</b>						<b>25</b>
Italie	31/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	30
<b>Total - Italie</b>						<b>30</b>
Luxembourg	25/03/2024	Personne morale	Don	Direct	Virement	100
<b>Total - Luxembourg</b>						<b>100</b>
Monaco	17/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Chèque	100
<b>Total - Monaco</b>						<b>100</b>
Pologne	28/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	100
Pologne	16/06/2024	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	100
<b>Total - Pologne</b>						<b>200</b>
Suisse	15/09/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	30
Suisse	26/11/2023	Personne Physique	Don	Direct	Carte bancaire	200
Suisse	15/12/2023	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	30
Suisse	15/03/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	30
Suisse	15/06/2024	Personne Physique	Don	Direct	Prélèvement	30
<b>Total - Suisse</b>						<b>320</b>
<b>Total des ressources provenant de l'étranger</b>						<b>1 865 466</b>



## 11 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	9	-
Employés et techniciens	15	-
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>-</b>



## 12 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 12.1 Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Montant en €
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pensions	-
Engagements de crédit-bail mobilier	-
Engagements de crédit-bail immobilier	-
<b>Autres engagements donnés</b>	
<i>Bourses attribuées Ex 2016-2017</i>	51 351
<i>Bourses attribuées Ex 2017-2018</i>	199 573
<i>Bourses attribuées Ex 2018-2019</i>	172 062
<i>Bourses attribuées Ex 2019-2020</i>	93 404
<i>Bourses attribuées Ex 2020-2021</i>	391 412
<i>Bourses attribuées Ex 2021-2022</i>	918 400
<i>Bourses attribuées Ex 2022-2023</i>	1 055 000
<i>Bourses attribuées Ex 2023-2024</i>	2 267 000
<b>Total</b>	<b>5 148 202</b>

### 12.2 Engagements financiers reçus

Engagements reçus	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<b>Autres engagements reçus</b>	
<i>Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA</i>	2 830 619
<i>Assurance vie</i>	
Legs nets à réaliser	
<b>Total</b>	<b>2 830 619</b>

### 12.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés

La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel s'élève à 20 787 €. Elle ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Les paramètres économiques retenus sont :



- Un taux de charges patronales de 58 % ;
- Un taux d'actualisation financière de 3,64 % ;
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, à 65 ans.



## 13 Notes sur le CROD et CER

### 13.1 **Compte de résultat par origine et destination (CROD)**

#### 13.1.1 *Définition*

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,

La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. Produits liés à la générosité du public</b>	<b>14 308 562</b>	<b>14 308 562</b>	<b>14 703 051</b>	<b>14 703 051</b>
Cotisations sans contrepartie	5 064	5 064	5 409	5 409
Dons, Legs et Mécénat				
Dons manuels	6 093 058	6 093 058	6 485 106	6 485 106
Mécénat	8 233	8 233	42 207	42 207
Legs, Donations et assurances vies	7 482 716	7 482 716	7 340 103	7 340 103
Autres produits liés à la générosité du public	719 491	719 491	830 226	830 226
<b>2. Produits non liés à la générosité du public</b>	<b>498 450</b>		<b>352 257</b>	
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contre partie				
Autres produits non liés à la générosité du public	498 450		352 257	
<b>3. Subventions et autres concours publics</b>	<b>106 053</b>		<b>101 983</b>	
<b>4. Reprises sur provisions et dépréciations</b>			<b>250</b>	<b>250</b>
<b>5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs</b>			<b>181 189</b>	<b>113 616</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 913 065</b>	<b>14 308 562</b>	<b>15 338 730</b>	<b>14 816 917</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. Missions sociales</b>	<b>10 809 121</b>	<b>10 703 068</b>	<b>9 685 802</b>	<b>9 516 246</b>
Réalisées en France	10 809 121	10 703 068	9 685 802	9 516 246
Actions réalisées par l'organisme	6 180 051	6 073 998	5 148 022	4 978 466
Versement à d'autres organismes	4 629 070	4 629 070	4 537 780	4 537 780
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes	0	0	0	0
<b>2. Frais de recherche de fonds</b>	<b>2 982 176</b>	<b>2 982 176</b>	<b>2 764 826</b>	<b>2 764 826</b>
Frais d'appel à la générosité du public	2 574 463	2 574 463	2 764 826	2 764 826
Frais de gestion des legs	407 713	407 713	0	0
Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
<b>3. Frais de Fonctionnement</b>	<b>2 202 330</b>	<b>1 703 880</b>	<b>1 680 187</b>	<b>1 327 930</b>
<b>4. Dotation aux provisions et dépréciations</b>	<b>10 380</b>	<b>10 380</b>	<b>250</b>	<b>250</b>
<b>5. Impôts sur les bénéfices</b>	<b>63 597</b>	<b>63 597</b>	<b>11 937</b>	<b>11 937</b>
<b>6. Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	<b>56 154</b>	<b>56 154</b>	<b>2 255</b>	<b>2 255</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 123 758</b>	<b>15 519 256</b>	<b>14 145 258</b>	<b>13 623 445</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-1 210 693</b>	<b>-1 210 693</b>	<b>1 193 472</b>	<b>1 193 472</b>

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat	347 027		553 486,00	553 486,00
Prestations en nature	3 023		1 601,00	1 601,00
Dons en nature				
<b>2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public</b>				
<b>3. Concours publics en nature</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>350 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>555 087,00</b>	<b>555 087,00</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. Contributions volontaires aux missions sociales</b>				
Réalisées en France	347 027,00		530 227,00	530 227,00
Réalisées à l'étranger				
<b>2. Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 644,00</b>	<b>6 644,00</b>
<b>3. Contributions volontaires au Fonctionnement</b>	<b>3 023,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 216,00</b>	<b>18 216,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>350 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>555 087,00</b>	<b>555 087,00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 13.1.2 *Produits par origine*

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

#### 13.1.2.1 Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », «cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les renoncations et les reprises d'engagements liées aux bourses ainsi que les produits financiers compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

#### 13.1.2.2 Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.

Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.

### 13.1.3 *Charges par destination*

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Le poste « Missions sociales » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération. Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires.
- Promouvoir et financer la recherche en cardiologie
- Inciter le public à se former aux gestes qui sauvent
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques
- Coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes
- Assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public
- Assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales

Libellé	Montants
Prévention	5 024 434
Recherche médicale	3 285 076
Phase III	816 876
Coordination des associations régionales	1 682 733
<b>Total missions sociales</b>	<b>10 809 120</b>

Le poste « Prévention » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Ensemble des coûts liés à la production de supports d'information prévention : frais de conception, fabrication, transport, routage et affranchissement
- Ensemble des coûts liés à la production et mise à disposition d'outils de prévention | frais de conception, fabrication,
- Maintenance, transport, routage et affranchissement
- Ensemble des coûts de conception, accompagnement, organisation et diffusion de nos campagnes nationales
- Ensemble des coûts liés à l'organisation ou participation d'action de lobbying auprès de prescripteurs
- Le coût des assurances couvrant les manifestations de prévention organisées par l'ensemble du réseau
- La quote-part du coût des messages de prévention pouvant être insérés dans des supports utilisés dans le cadre de la collecte de dons (calculé pour chaque support au pourcentage d'occupation d'espace sur le livrable) et autres livrables de communication de la FFC tels que le rapport d'activité.

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Recherche Médicale » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions : o Bourses de financement attribué sur l'exercice

- Frais de participation et d'organisation à l'évènementiel recherche
- Frais de déplacements des membres de la commission scientifique
- Le coût salarial chargé des membres du service recherche
- Les frais de téléphonie mobile du responsable de service recherche

Le poste « Phase III - Aide à la réadaptation » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- La participation financière accordées aux Associations de Cardiologie pour l'encadrement des activités de Phase III
- La quote-part de masse salariale chargée affectée au suivi de cette activité

Le poste « Frais de coordination des associations » consiste à contribuer au soutien financier des 27 Associations de cardiologie et de leurs 259 clubs Cœur et santé au moyen d'une dotation annuelle calculée sur la base de critères énumérés dans la charte. Cette dotation est destinée au financement des actions et campagnes d'information et de sensibilisation, à des initiatives régionales conformément aux objectifs statutaires ; sont comprises également des dépenses relatives à l'animation et à la gestion des Associations de Cardiologie et des Clubs Cœur et Santé grâce à des rencontres, des supports de formation, des bulletins de communication de liaison interne, et enfin au personnel rattaché à cette activité.

Ce poste comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Les dotations financières accordées aux associations régionales et clubs cœur et santé pour le financement des actions entrant dans le champ de nos missions sociales
- 75% du coût d'équipement et de mise à disposition d'outils de visibilité à destination des régions
- Les frais relatifs à l'organisation des évènements de coordination au niveau national (frais de déplacement, réception) dans le cadre des commissions AC-CCS, Parcours du Cœur, Journée des Régions
- Les honoraires de prestataires d'accompagnement des associations régionales dans la gestion administrative, financière et juridique (honoraires comptables, paie et avocats)
- 100% de la masse salariale chargée ainsi que les frais de mission et coûts de locations de bureaux des coordonnateurs régionaux
- Les frais de déplacements des administrateurs FFC /ou salariés dans le cadre d'évènements ou de réunions organisées en région
- Les frais de téléphonie mobile des membres de l'équipe mobilisation des régions et des coordonnateurs régionaux

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Frais de recherche de fonds » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Le coût d'accompagnement stratégique en collecte de fonds
- La quote-part du coût de rédaction, conception des campagnes d'appels à la générosité du public (reliquat de ce qui n'a pas été affecté en prévention)
- Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et des reçus fiscaux



- Les locations et échanges d'adresse
- La mise à jour des fichiers et des bases de données
- Les frais relatifs aux outils de collecte (plateforme de dons, dons par sms)
- La fabrication des bulletins de prélèvements automatiques
- Les honoraires ou frais de sous-traitance d'actions de collecte (street marketing, phoning)
- Les frais de traitement des dossiers de legs (frais de déplacement, frais d'avocats)
- Les frais d'insertions publicitaires dans les revues spécialisées
- Les frais de la ligne téléphonique dédiées aux demandes d'informations testateurs
- Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et plaquettes legs
- Les frais de participation aux événements de prospection (salons, colloques)
- Le coût du téléphone mobile des responsables de service collecte et libéralités

Ces activités sont assurées par les équipes dons et libéralités qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Frais de Fonctionnement » regroupe : des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Les honoraires d'expertise comptable relatif aux comptes sociaux et comptes combinés de la FFC
- Les honoraires du commissaire aux comptes, avocats et autres prestataires d'accompagnement sur des sujets hors collecte et mission sociale
- Les cotisations d'adhésion aux différents organismes
- Les assurances générales de la FFC
- Les frais de documentation générale
- Les remboursements des frais de déplacement des bénévoles pour les instances
- Les impôts et taxes hors IS
- Les charges financières comprenant les intérêts d'emprunts et les frais financiers (frais de virement, commissions, frais de tenue de compte)
- La formation du personnel
- La maintenance informatique
- Les insertions publicitaires, relations presse institutionnelle, les coûts de gestion et de mise à jour de l'image de marque de la FFC
- Le coût de conception, fabrication et impression des documents de communication institutionnelle
- La masse salariale chargée du personnel administratif (comptabilité, gestion, ressources humaines, direction, informatique) hors temps affecté sur les autres activités de la FFC



- La quote-part de masse salariale du temps passé par J'équipe communication sur la communication institutionnelle.

Tous ces postes sont également composés de coûts indirects composé d'une quote-part de charges communes affecté sur les différents postes selon le type de coûts, à savoir :

Loyers et charges locatives :

- Ces charges sont réparties en fonction de l'occupation de l'espace par les salariés au sein de la Maison du Cœur par période et de l'affectation de leur masse salariale sur la période précédente

Fournitures de bureaux, location machine à eau :

- Ces charges sont réparties en fonction de la répartition de la masse salariale des salariés présents à la Maison du Cœur sur la période précédente

Location machine à affranchir et affranchissements postaux :

- Les frais d'affranchissement postaux sont suivis et affectés à partir d'un codage de consommation dans la machine à affranchir
- Les frais de location sont répartis à partir de la répartition de la consommation de la période précédente

Téléphonie mobile :

- Responsables de service collecte et libérés : 100% frais de collecte
- Responsable de service recherche : 100% mission sociale recherche
- Equipe mobilisation des régions : 100% mission sociale coordination des régions
- Equipe communication : 80% mission sociale prévention, 20% communication institutionnelle
- Responsable administrative et financière ; 100% fonctionnement
- Direction : 100% frais de fonctionnement

Les postes « Dotations aux provisions et dépréciations », « Impôt sur les bénéfices » et « Reports en fonds dédiés de l'exercice » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les principes et règles d'affectation permettant d'évaluer les charges par destination sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « Emplois » du CER.

#### 13.1.4 Principes d'affectation des charges

Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.



Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m<sup>2</sup> et/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par :

- Les ressources non liées à l'appel à la générosité du public affectées
- Les ressources liées à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice e et si besoin par prélèvement du stock initial.

Frais de recherche de fonds : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité.

Afin de gagner en lisibilité, les frais de gestion des legs ont été identifiés sur une ligne spécifique.

Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les ressources non liées à la générosité du public disponibles sur l'exercice
- Les ressources liées à la générosité du public

Impôt sur les sociétés : l'impôt sur les sociétés correspond à l'impôt sur les revenus patrimoniaux et en particulier sur les revenus financiers de l'association. Les produits financiers étant considérés comme d'autres produits liés à la générosité du public, il a été considéré que l'impôt sur les sociétés est financé par les autres produits liés à la générosité du public.

### 13.2 Tableau de réconciliation des charges au compte de résultat

Tableau de réconciliation entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises											
Variation de stock	-										-
Autres achats et charges externes	5 386 936				2 604 957		1 326 926				9 318 819
Aides financières attribuées		4 629 070									4 629 059
Impôts, taxes et versement assimilés	93 585				82 689		29 261				205 535
Salaires et traitements	520 416				179 847		487 141				1 187 403
Charges sociales	148 379				88 451		311 116				547 956
Dotations aux amortissements et provisions					-		4 126				4 126
Dotations aux provisions								10 380			10 380
Report en fonds dédiés										56 154	56 154
Autres charges	30 656				26 223		35 291				92 171
Charges financières											-
Charges exceptionnelles	78						8 469				8 546
Participations des salariés aux résultats											-
Impôt sur les bénéfices									63 597		63 597
<b>TOTAL</b>	<b>6 180 080</b>	<b>4 629 069,63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 882 176</b>	<b>0</b>	<b>2 202 331</b>	<b>10 380</b>	<b>63 597</b>	<b>56 154</b>	<b>16 123 759</b>

### 13.3 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2024 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).



EMPLOIS PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>1. Missions sociales</b>	<b>10 703 068</b>	9 516 246	<b>Ressources de l'exercice</b>		
Réalisées en France	10 703 068		<b>1. Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>14 308 562</b>	
Actions réalisées par l'organisme	6 073 988	4 978 466	Cotisations sans contrepartie	5 064	5 409
Versement à d'autres organisations	4 629 070	4 537 780	Dons, legs et mécénats		
Réalisées à l'étranger	0		Dons manuels	6 093 058	6 485 106
Actions réalisées par l'organisme	0		Mécénats	8 233	42 207
Versement à d'autres organisations	0		Legs, Donations et assurances vies	7 482 716	7 340 103
			Autres ressources liées à la générosité du public	719 491	830 226
<b>2. Frais de recherche de fonds</b>	<b>2 882 176</b>	2 764 826			
Frais d'appel à la générosité du public	2 674 463	2 764 826			
Frais de gestion des legs	407 713				
Frais de recherche d'autres ressources	0				
<b>3. Frais de fonctionnement</b>	<b>1 703 880</b>	1 327 930			
<b>4. Impôt sur les bénéfices</b>	<b>63 597</b>	11 937			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>15 452 722</b>	<b>13 620 940</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>14 308 562</b>	<b>14 703 051</b>
Dotations aux provisions et dépréciations	10 380	250	Reprise sur provisions et dépréciations	0	250
Report en fonds dédiés de l'exercice	56 154	2 255	Utilisations de fonds dédiés antérieurs	0	113 616
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>1 193 472</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>1 210 693</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>15 519 256</b>	<b>14 816 917</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 519 256</b>	<b>14 816 917</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>15 346 855</b>	<b>14 069 399</b>
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-1 210 693	1 193 472
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité	-194 362	80 421,00
			DAP immo financées par la GP	4 126	3 563,73
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>13 945 927</b>	<b>15 346 855</b>

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>1 Contributions volontaires aux missions sociales</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
Réalisées en France	347 027	530 227	<b>1. Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	347 027	553 486
<b>2. Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	<b>0</b>	<b>6 644</b>	Prestations en nature	3 023	1 601
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
<b>3. Contributions volontaires au fonctionnement</b>	<b>3 023</b>	<b>18 216</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>350 050</b>	<b>555 087</b>	<b>TOTAL</b>	<b>350 050</b>	<b>555 087</b>

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT	510 716	622 077
Utilisation	0	-113 616
Report	56 154	2 255
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN	566 870	510 716

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » comprend :

Pour les investissements :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisés au cours de l'exercice ;
- Pour les désinvestissements
  - La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.